PROGRAMME DE FINANCEMENT INTÉGRÉ – Institut d'études religieuses

Le programme de financement intégré est une aide financière offerte pour les trois premières années d'études au doctorat sous réserve des disponibilités financières du département. La quatrième année, les étudiant-e-s seront invité-e-s à soumettre une demande de bourse de fin d'études doctorales aux Etudes Supérieures et Postdoctorales (ESP).

Cette aide consiste en un montage financier annuel d'environ 15 000\$ (idéalement environ 5 000\$ par trimestre). Il sera offert à un maximum de 15 étudiant·e·s pour l'ensemble des trois premières années d'études au doctorat, sur la base de l'excellence du dossier académique, de la constance dans le cheminement et du respect des conditions requises. Ce montage comportera :

- une part en bourse d'études versée directement à l'étudiant;
- et une part en salaire d'auxiliariat d'enseignement ou de recherche, ou en charge de cours.

Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s à un programme de cotutelle, le soutien financier est attribué seulement pendant les sessions complètes passées à l'Université de Montréal. Ces périodes sont déterminées à l'avance, au moment de l'élaboration de la convention de cotutelle, et ne peuvent pas faire l'objet de demande de modifications après signature de l'entente¹.

Conditions requises pour bénéficier du programme de financement intégré à l'IÉR :

- Être inscrit·e à temps plein à un programme de doctorat de l'IÉR.
- Se consacrer à temps plein à ses études de doctorat avec possibilité d'un emploi externe à l'UdeM à temps partiel. Le montant du financement intégré pourrait être modulé en conséquence.
- À l'automne de la 1^{re} année et de la 2^e année, poser sa candidature, si elle est éligible, à au moins un organisme subventionnaire (ex.: CRSH, FRQSC, Missio, autres organismes publics et privés²) et transmettre la réponse obtenue au responsable des études aux cycles supérieurs de l'IÉR. Si vous obtenez le financement d'un de ces organismes, votre programme de financement intégré sera automatiquement suspendu, pour permettre à quelqu'un d'autre d'en bénéficier.
- Toujours dans un souci d'équité, un·e étudiant·e peut aller chercher 5 000\$ supplémentaires en bourse sans pénaliser son financement intégré; au-delà, son financement intégré sera révisé.
- Informer la responsable des services administratifs de l'obtention de toutes bourses ou autres formes d'aide (prix, subvention, etc.) durant ses études de doctorat
- À compter de la fin du 2e trimestre d'études, maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,5.
- Enregistrer le sujet de thèse avant la fin du 3e trimestre.
- Compléter sa scolarité de doctorat et avoir réussi l'examen général de synthèse de doctorat (examen de synthèse), incluant l'oral qui s'y rattache, avant la fin du 4^e trimestre suivant la date d'admission.
- soumettre son projet de thèse avant la fin du 6e trimestre suivant son admission et le faire approuver avant la fin du 7e trimestre.
- Poser sa candidature pour les postes d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche affichés chaque session.
- Remettre leur rapport d'avancement au trimestre suivant l'octroi.

¹ Sauf sur acceptation de révision exceptionnelle de l'entente par la direction et avec accord des parties.

² Pour déposer une demande de bourse CRSH ou FRQSC, il faut être citoyen canadien ou résident permanent; pour l'organisme Missio, il faut être Africain, avoir moins de 40 ans et appuyé par un évêque catholique.